

Organisme de formation

Ufcv

27 Avenue du 6 Juin 14000 Caen

Tél. 02 31 86 66 08

Contact : Mme Marylene LECAPLAIN

Marylene.lecaplain@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 00655

Lieu de la formation

MJC de Venoix

19 Bis rue du Maréchal Gallieni 14000 CAEN

Tél : 02 31 86 66 08

formationpro-nmd@ufcv.fr

Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "animation sociale"

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 93227

N° fiche RNCP : 28557

Code CPF : 241669

Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date de début : 21 mars 2022

Date de fin : 15 septembre 2022

► Enseignement théorique : 70 heures soit 35 heures par semaine

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 126 heures minimum soit 35 heures par semaine. Incluant les congés payés (en fonction de la CCN applicable)

Durée totale de la formation : 196 heures sur 10 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en alternance à temps plein en continu durant 10 semaines

Certification partielle : pour faire valoir des équivalences et valider partiellement le diplôme : nous consulter

Engagement qualité des formations

► **Label qualité OPQF** Certificat n°05 17 AP 004174

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Conditions d'accès à la formation

- Etre titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité

- Être titulaire d'un BPjeps autre que la mention Loisirs Tous Publics ou DEjeps ou DESjeps

- Prévoir une direction adjointe sur les vacances du printemps et 18 jours de direction pleine sur l'été.

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès

Coûts

770 €

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

- Inscrire son action dans le contexte réglementaire, politique et social des accueils collectifs de mineurs

- Conduire un projet pédagogique en accueil collectif de mineurs

- Gérer le personnel de l'accueil collectif de mineurs

- Assurer la gestion de l'accueil collectif de mineurs

► Contenus :

- Formats de projets usités (éducatif, pédagogique de direction)

- Environnement social de l'animation

- Méthodologie de projets

- Elément de droit (travail, réglementation des ACM)

- Gestion d'une équipe (recrutement, médiation, gestion de conflits)

- Formation des personnels

- Gestion administrative et financières d'un ACM

- Gestion opérationnelle d'un ACM (santé, hygiène, restauration)

Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir août 2021

► **Clôture des inscriptions** : 4 mars 2022

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au cours des regroupements en centre de formation, les stagiaires seront amenés à se rendre dans des structures spécialisées.

De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

L'obtention du diplôme visé se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (III et II) et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

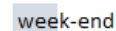
Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

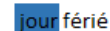
 **Planning de la formation**

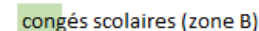
MARS 2022		AVRIL 2022		MAI 2022		JUN 2022		JUILLET 2022		AOÛT 2022		SEPTEMBRE 2022		OCTOBRE 2022					
ma	1		ve	1	di	1	me	1	OF	ve	1	MPRO	je	1	MPRO	sa	1		
me	2		sa	2	lu	2	je	2	OF	sa	2	MPRO	ve	2	MPRO	di	2		
je	3		di	3	ma	3	ve	3	OF	di	3	MPRO	sa	3		lu	3		
ve	4		lu	4	me	4	sa	4		lu	4	MPRO	je	4	MPRO	di	4		
sa	5		ma	5	je	5	di	5		ma	5	MPRO	ve	5	MPRO	lu	5		
di	6		me	6	ve	6	lu	6		me	6	MPRO	sa	6		ma	6		
lu	7		je	7	sa	7	ma	7		je	7	MPRO	di	7		me	7		
ma	8		ve	8	di	8	me	8		ve	8	MPRO	lu	8	MPRO	je	8		
me	9		sa	9	lu	9	je	9		sa	9	MPRO	ve	9	MPRO	di	9		
je	10		di	10	ma	10	ve	10		di	10	MPRO	sa	10		lu	10		
ve	11		lu	11	MPRO	me	11	sa	11		lu	11	MPRO	je	11	MPRO	di	11	
sa	12		ma	12	MPRO	je	12	di	12		ma	12	MPRO	ve	12	MPRO	lu	12	
di	13		me	13	MPRO	ve	13	lu	13		me	13	MPRO	sa	13		ma	13	
lu	14		je	14	MPRO	sa	14	ma	14		je	14	MPRO	di	14		me	14	
ma	15		ve	15	MPRO	di	15	me	15		ve	15	MPRO	lu	15		je	15	
me	16		sa	16		lu	16	je	16		sa	16	MPRO	ve	16		di	16	
je	17		di	17		ma	17	ve	17		di	17	MPRO	sa	17		lu	17	
ve	18		lu	18		me	18	sa	18		lu	18	MPRO	je	18	MPRO	di	18	
sa	19		ma	19	MPRO	je	19	di	19		ma	19	MPRO	ve	19	MPRO	lu	19	
di	20		me	20	MPRO	ve	20	lu	20		me	20	MPRO	sa	20		ma	20	
lu	21	OF	je	21	MPRO	sa	21	ma	21		je	21	MPRO	di	21		me	21	
ma	22	OF	ve	22	MPRO	di	22	me	22		ve	22	MPRO	lu	22	MPRO	je	22	
me	23	OF	sa	23		lu	23	je	23		sa	23		ma	23	MPRO	ve	23	
je	24	OF	di	24		ma	24	ve	24		di	24		me	24	MPRO	sa	24	
ve	25	OF	lu	25		me	25	sa	25		lu	25	MPRO	je	25	MPRO	di	25	
sa	26		ma	26		je	26	di	26		ma	26	MPRO	ve	26	MPRO	lu	26	
di	27		me	27		ve	27	lu	27		me	27	MPRO	sa	27		ma	27	
lu	28		je	28		sa	28	ma	28		je	28	MPRO	di	28		me	28	
ma	29		ve	29		di	29	me	29		ve	29	MPRO	lu	29	MPRO	je	29	
me	30		sa	30		lu	30	OF	je	30		sa	30		ma	30	MPRO	ve	30
je	31				ma	31	OF				di	31		me	31	MPRO		lu	31

Volume horaire en Milieu Professionnel : MIN 126 h

 pont

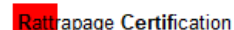
 week-end

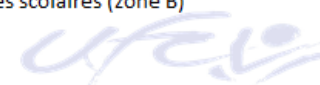
 jour férié


 congés scolaires (zone B)

Volume horaire en Organisme de Formation : 70 h

 certification

 Rattrapage Certification



 **MPRO:** Direction adjointe sur les vacances de printemps fortement conseillée et 18 jours de direction pleine sur l'été obligatoire